

La lettre de l'APCMA



© Présidence de la République / CALIX

Le 1^{er} mars au centre de formation d'apprentis de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis, le chef de l'État a annoncé des mesures concrètes, déterminantes pour que l'apprentissage soit enfin reconnu comme une valeur nationale.

Les propositions sur l'emploi et la formation répondent point par point aux attentes des représentants de l'artisanat pour la défense et le développement de l'apprentissage. Au cours de la table ronde qui a précédé, le président de l'APCMA avait eu l'occasion de rappeler, au nom de toutes les chambres de métiers et de l'artisanat, la situation de l'apprentissage en France et les obstacles à son développement.

Chacun de ces points a été repris et analysé par Nicolas Sarkozy qui a apporté des réponses précises.

Les CMA voient dans ces propositions l'aboutissement de plusieurs années d'efforts. Le cap est fixé par le chef de l'État. Il va nécessiter des engagements réels et des changements profonds, notamment dans l'utilisation de la taxe d'apprentissage, l'orientation des jeunes, les contrats d'objectifs et de moyens avec les régions, l'implication du grand emprunt.

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

Sommaire

LES AVANCÉES DE L'APPRENTISSAGE

■ Présentés sous forme de regards croisés, les propos du président de la République, extraits de son discours sur l'emploi et la formation prononcé le 1^{er} mars à Bobigny, font écho à ceux des CMA.

TRIBUNE

■ Alain Griset : Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

BRÈVES EUROPÉENNES

■ La mobilité des apprentis

IMPULSIONS ACTIONS

■ Mobilité des apprentis : la règle, non l'exception

■ Les universités régionales de métiers et de l'artisanat : pour une ouverture à tous publics

2

3

4

4

L'artisanat : secteur créateur d'emplois et d'avenir

L'artisanat emploie **3,1 millions** d'actifs et a créé en sept ans 430 000 emplois salariés, soit 25 % du total des créations d'emplois. À travers la création d'entreprises, l'artisanat fait également preuve de son dynamisme. Ainsi, alors que le nombre de créations d'entreprises en France a atteint un nouveau record en 2010 avec une hausse de 7,2 % par rapport à 2009, l'artisanat affiche un taux en hausse de plus de 14 % pour la même période.

L'apprentissage, une voie de réussite professionnelle

Un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage. 200 000 apprentis sont formés par les entreprises artisanales chaque année et 80 % d'entre eux ont un emploi à l'issue de leur formation. En 2010, près de deux apprentis sur trois sont formés par l'artisanat. Les entreprises artisanales ont maintenu leur effort de formation pendant la crise : le nombre de contrats d'apprentissage n'a baissé que de 0,7 % tandis que le nombre de contrats de professionnalisation a reculé de 18 %.

L'apprentissage : mission de service public des CMA

Les centres de formation d'apprentis des CMA accueillent près de 100 000 jeunes pour des formations allant du niveau CAP au niveau BTS. Cent cinquante développeurs de l'apprentissage démarchent systématiquement les entreprises artisanales qui n'ont jamais formé d'apprentis pour les inciter à le faire. Ainsi, au 30 novembre 2010, 114 000 contrats d'apprentissage étaient enregistrés par les chambres de métiers et de l'artisanat, soit 4 % de plus qu'en 2009, à la même époque, et ce malgré la situation économique.

Présentés sous forme de regards croisés, les propos du président de la République, extraits de son discours sur l'emploi et la formation prononcé le 1^{er} mars à Bobigny, font écho à ceux des chambres de métiers et de l'artisanat. À la suite de ces annonces, des mesures ont suivi en faveur du logement des apprentis, le dispositif « zéro charge » pour les entreprises artisanales qui embauchent un apprenti supplémentaire a été prolongé. Enfin, une proposition de loi sur l'apprentissage vient d'être déposée.

L'apprentissage est porteur d'espoir

Les représentants des chambres de métiers et de l'artisanat partagent le constat du président de la République : « Depuis 30 ans, le taux de chômage des moins de 25 ans est constamment resté le double de celui de la population. [...] Il y a des solutions qui existent et qui fonctionnent. [...] L'alternance c'est une formule gagnante pour tout le monde. » L'alternance, qui regroupe, en France, l'apprentissage et toutes les formules de professionnalisation, est une réponse efficace au déficit d'emploi des jeunes. L'apprentissage fait partie de la transmission des savoir-faire de l'artisanat et facilite massivement l'insertion professionnelle. La moitié des 960 000 chefs d'entreprises artisanales recensés au 1^{er} janvier 2011 sont issus de l'apprentissage.

Augmenter le nombre des jeunes formés par l'apprentissage

« Passer de 600 000 à 800 000 jeunes dans les trois années qui viennent et un million à terme, c'est possible [...]. Si nous n'allons pas chercher un par un les acteurs économiques, nous n'atteindrons pas l'objectif [...]. Il faut continuer à mobiliser les différents acteurs de l'alternance, les entreprises et les branches professionnelles. » Pour atteindre cet objectif du président de la République, la réforme en profondeur du système d'orientation s'impose. Il est indispensable que les élèves des collèges

et des lycées reçoivent une meilleure information sur les métiers et les filières professionnelles et que l'orientation vers l'apprentissage soit enfin valorisée. Pour augmenter le nombre des jeunes en apprentissage, il faudra bien diminuer le nombre de ceux qui sont orientés vers le cursus académique, malgré un taux d'échec important ! La contribution de l'artisanat à l'apprentissage est déjà importante, puisque deux cent mille apprentis sont formés chaque année. Pour autant, même s'il est plus difficile pour notre secteur d'augmenter exponentiellement la part de jeunes apprentis formés par les artisans, il y a de réelles possibilités : actuellement, sur 960 000 entreprises artisanales, 200 000 entreprises accueillent des apprentis. En tenant compte des entreprises artisanales qui ne peuvent pas former d'apprentis du fait de leur marché ou de leur profession, il y reste un potentiel de croissance : porter ce nombre à 300 000 apprentis dans l'artisanat à échéance de cinq ans, c'est possible !

Assurer le financement de l'apprentissage

Le financement de l'apprentissage n'est pas stabilisé. Il y a un problème à la fois de taxe d'apprentissage et de disparité des politiques régionales. « Nous allons réorienter les financements issus de la taxe d'apprentissage vers l'apprentissage [...]. La part qui ne va pas directement à l'apprentissage sera maintenue en valeur

de l'apprentissage

absolue, mais réduite progressivement en proportion. [...] On veut davantage de jeunes en alternance, il faut que la taxe d'apprentissage aille davantage à l'apprentissage », a déclaré M. Sarkozy. L'artisanat, qui forme plus de 30 % des apprentis français, ne perçoit que 3 % de la taxe. La partie de la taxe d'apprentissage affectée librement par les entreprises aux écoles et centres de formation de leur choix est devenue trop importante, entraînant une grande inégalité entre les différentes formations. La taxe d'apprentissage pourrait être versée directement aux CFA, au prorata du nombre d'apprentis.

Depuis le transfert de compétences de l'État en 1882, l'État a confié l'apprentissage aux Régions. Ces dernières sont en charge du fonctionnement des CFA, mais les critères sont restés flous en matière d'investissement. Il paraît nécessaire que les contrats d'objectifs et de moyens signés entre l'État et les Régions garantissent les versements conjoints de l'État et des Régions au profit des investissements dans les centres de formation. Pour que l'État réussisse à développer l'apprentissage, il doit organiser une convergence entre les objectifs des Régions et ceux du gouvernement, sans laquelle il sera impossible d'ouvrir des places supplémentaires en CFA. Le maintien du FNDMA (Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage) est indispensable mais il doit être mieux négocié avec les régions.

Tout cela a été évoqué par le président de la République: « *Dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens en cours de négociation avec les Régions, c'est 350 M€ que l'État va engager. Je souhaite que les Régions prennent toute*

leur place dans cette mobilisation en faveur de l'alternance. Je propose une règle simple, chaque fois que l'État met un euro pour l'apprentissage, je demande que les Régions mettent un euro. Un euro pour l'État, un euro pour les Régions. C'est simple, c'est équitable, ce sera efficace. »

Amélioration du statut de l'apprenti

L'autre volet d'amélioration porte sur le statut d'apprenti qui doit accéder plus facilement au logement, aux transports, à la culture ou encore au sport, à l'égal de ce que permet aujourd'hui le statut d'étudiant. En matière d'aide au logement et aux transports, c'est d'autant plus vital que la vie de l'apprenti se répartit en trois lieux différents : son logement, son centre de formation et son entreprise. La réponse était sans équivoque : « *Je voudrais enfin terminer sur un sujet capital à mes yeux. Nous allons donner aux jeunes apprentis les mêmes droits que n'importe quel jeune étudiant. Désormais les apprentis auront les mêmes droits lorsqu'ils se rendront dans un restaurant universitaire ou pour accéder à un logement.* »

Enfin, pour terminer, le président de la République a souligné l'inscription au grand emprunt d'une partie des investissements nécessaires pour développer l'apprentissage : « *Je vous annonce que l'État va mobiliser 250 M€ supplémentaires prélevés sur le grand emprunt pour créer 15 000 places supplémentaires d'hébergement pour les jeunes apprentis. Il faut également plus de places en centres de formation. Nous avons dégagé 250 M€ dans le cadre du grand emprunt pour augmenter le nombre de places en centres de formation.* »



ALAIN GRIET

Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat

Quelles sont vos réactions aux annonces du président de la République ?

L'APCMA a réagi en exprimant une grande satisfaction, car les annonces du président de la République vont dans le bon sens pour que l'apprentissage devienne une valeur nationale. En effet, depuis des décennies, les responsables politiques se sont tous accordés sur le rôle positif de l'apprentissage dans l'insertion professionnelle des jeunes, mais aucun n'a pu donner les moyens d'y parvenir. Dans le contexte actuel de sous-emploi des jeunes, le rétablissement du lien entreprise/jeune est essentiel. De trop nombreux jeunes ne trouvent pas d'emploi à l'issue des formations académiques tandis que les entreprises artisanales peinent à recruter des personnes qualifiées. L'orientation doit intégrer tous ces métiers et proposer l'apprentissage comme l'une des réponses à cette situation préoccupante.

Dans la mise au point des dispositions relatives au plan de relance de l'alternance et de l'apprentissage, sur quels points particuliers souhaiteriez-vous intervenir ?

Nous serons très attentifs aux dispositions relatives à la réforme de la taxe d'apprentissage. Elle pourrait être versée directement aux centres de formation en fonction du nombre d'apprentis. Pour autant, le financement de l'apprentissage doit être revu dans sa globalité. Le partenariat annoncé entre l'État et les Régions, sous forme de contrats d'objectifs et de versements conjoints, est l'autre élément fondamental de la réforme du financement de l'apprentissage. L'égalité de traitement entre l'étudiant et l'apprenti semble acquise ; il restera à mieux reconnaître l'action de formation des maîtres d'apprentissage. Enfin, nous avons déjà obtenu que le financement des CFA soit éligible au grand emprunt.

Chiffres-clés sur la mobilité



En Europe, **98 %** des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des petites entreprises comptabilisant 1 à 20 salariés, d'où l'importance de la mobilité des apprentis pour les chambres de métiers et de l'artisanat. D'après une enquête réalisée par l'APCMA en décembre 2009 auprès des centres de formation d'apprentis des CMA, **91 CFA sur 112 ont un service dédié à la mobilité**. Parmi eux, **63 % ont réalisé des projets de mobilité**. Au total, pour l'année 2008-2009, **1 850 apprentis français** ont été envoyés en mobilité, et **686 apprentis étrangers** ont été accueillis en France. Cinq pays - Hongrie, Italie, Espagne, Allemagne et Royaume Uni - regroupent **76 % des échanges**. L'Allemagne et le Royaume Uni sont les principaux partenaires et cumulent à eux deux plus de la moitié des échanges.

Rencontres sénatoriales de l'apprentissage

Placées sous le haut patronage de Gérard Larcher, président du Sénat, les XII^{es} Rencontres sénatoriales de l'apprentissage auront lieu le **17 mai 2011**, avec pour thème « L'Apprentissage : faire ses études en entreprise ».

Le chiffre...



Entre 2004 et 2009, le Cac 40 a détruit 40 000 emplois salariés en France (- 2, 50 %) tandis que l'artisanat en a créé 60 000 (+ 2, 31).

Le financement des centres de formation d'apprentis, la répartition de la taxe d'apprentissage, la réforme de l'orientation des jeunes ou encore la parité entre étudiants et apprentis sont au centre des préoccupations des chambres de métiers et de l'artisanat. Au delà de ces chantiers prioritaires pour les CMA, celles-ci prennent des initiatives qui contribuent utilement à développer l'apprentissage et le rendre attractif aux yeux des jeunes.

MOBILITÉ DES APPRENTIS

La règle, non l'exception

Faire de la mobilité la règle et non l'exception, c'est l'engagement qu'ont pris l'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat en développant avec l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME) le projet EuroApprentissage. L'objectif est d'augmenter de manière significative la proportion d'apprentis en mobilité et de passer de 2 000 à 5 000 apprentis en mobilité par

an. Pour les chambres de métiers et de l'artisanat, permettre à un apprenti sur vingt au minimum de bénéficier d'un parcours de mobilité répond à un double enjeu : parité d'estime entre l'apprentissage et l'enseignement supérieur ; élargissement et consolidation des compétences indispensables à la professionnalisation des apprentis. C'est aussi un axe fort du développement de l'apprentissage dans les CFA !

LES UNIVERSITÉS RÉGIONALES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Pour une ouverture à tous publics

De plus en plus de jeunes issus de l'enseignement supérieur intègrent l'artisanat. 56 % des nouveaux chefs d'entreprises artisanales sont d'anciens cadres. Pour accueillir ces nouveaux profils et les accompagner dans la diversité de leurs projets, les chambres de métiers et de l'artisanat sont en train de développer des universités régionales de métiers et de l'artisanat. Créées en partenariat avec les universités ou encore le CNAM, ces URMA intègrent dans

un même ensemble l'accueil, l'orientation, la formation tout au long de la vie et l'individualisation des cursus de formation. Les URMA ouvrent leur cursus aux apprentis, ainsi qu'aux salariés et aux artisans en activité pour accompagner leur montée en qualification. Et parce que la mobilité peut et doit se développer au plan international, une antenne de l'université régionale des métiers et de l'artisanat devrait également voir le jour à New-York.



La Lettre de l'APCMA • Bimestrielle • Directeur de la publication: Alain Griset • Rédacteur en chef: François Moutot • Rédaction: Isabelle Pouget-Abadie - Élisabeth de Dieuleveult • APCMA - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél.: 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion: Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél.: 01 44 43 10 91 - Fax: 01 44 43 10 46 • Tirage: 4 000 exemplaires • Éditeur délégué: Edimétiers - Tél.: 03 87 69 18 18 • Impression: Champagnac • ISSN 1950-8093.

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat: 0825 36 36 36